

RÉGIE PERSONNALISÉE DE L'ÉCOLE DU BREUIL  
ROUTE DE LA FERME  
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil  
et transmise au représentant de l'État  
le

**2018-3**

**Délibération du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École du Breuil  
Séance du 17 décembre 2018**

**Objet : Instauration du cadre budgétaire de la régie personnalisée École Du Breuil**

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition de la Présidente du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

**DELIBERE**

Article 1 : Le budget primitif de la régie personnalisée École Du Breuil pour l'exercice 2018, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, est adopté.